



AGENCE D'URBANISME DE  
LA REGION MULHOUSIENNE



# *Commune de Zillisheim*



## **Développement Urbain et Touristique**



*Plaine de l'Ill - Halte fluviale - Site du Grand Canon*

*Propositions d'aménagement pour ces trois sites*

33, Grand' rue  
68 100 MULHOUSE  
Tél. 03 89 45 90 00  
Fax. 03 89 46 21 51  
E-mail : [aurm@aurm.org](mailto:aurm@aurm.org)

Mars 2003

## Sommaire

Introduction

1 - Contexte général

2- «La plaine de l'Ille» : développement d'une plaine sportive et d'un accès au collège

2-1 Les flux de circulations

2-2 Délimitation du site

2-3 Occupation du site

2-4 Les limites de la plaine de l'Ille

2-5 Superficie

2-6 Les pistes d'aménagement

3- Les projets du Contrat Saône-Rhin

3-1 les possibilités d'implantation d'une halte fluviale sur le bief de Zillisheim

3-2 le site du Grand Canon

4- Les subventions



## Introduction

Suite à la réflexion engagée par la collectivité sur la desserte du Collège Episcopal, la Commune de Zillisheim souhaite pousser les investigations sur ce thème dans un contexte élargi au devenir de la «plaine de l' Ill».

Ce document présente les différentes réflexions sur la possibilité d'une desserte à l'arrière du collège au sein d'un aménagement visant à créer un pôle attractif et non un espace en limite de commune, isolé de par sa situation de l'autre côté du canal.

Ce qui implique d'étudier les dessertes actuelles à l'avant du collège et de l'école afin d'entreprendre une démarche globale de gestion des flux de circulation au centre du village.

La présente étude porte également sur deux autres sujets : l'implantation d'une halte fluviale sur le bief de Zillisheim, qui pourrait obtenir des financements au titre du Contrat Saône-Rhin. Dans cette perspective, la valorisation du site du canon est envisagée afin de déposer un dossier unique pour les deux opérations de développement touristique du Canal et de la commune.

Pour conclure, un tableau reprend les différentes subventions pouvant intervenir dans le financement des projets.

## 1 - Contexte général

Au Sud de Mulhouse, reliée par la RD 432, Zillisheim est une des plus anciennes communes du Sundgau. Autrefois petite bourgade où l'exploitation agricole dominait, Zillisheim s'est transformée sous l'influence du développement industriel de Mulhouse et des grands axes de communication, elle est devenue au fil du temps une commune - dortoir avec l'apparition des premiers lotissements il y a un peu plus de 15 ans.

La commune ne dispose pas actuellement de vastes aires d'extension ; celle-ci est enclavée entre le canal du Rhin-Rhône et l' Ill d'un côté, et la voie SNCF (ligne Paris Mulhouse) et départementale (RD 432) de l'autre, venant grever le potentiel communal, d'autre part les contraintes naturelles, collines et la zone inondable restreignent le développement urbain.

La problématique de cette étude réside dans le fait qu'un élément générateur de flux de circulations, le collège, impose une restructuration urbaine afin d'améliorer le trafic au sein du village.

Fin 19ème siècle s'est implanté le collège épiscopal à l'Ouest du Canal et à l'Est de l' Ill. Ce vaste ensemble construit en discontinuité du village dans une zone humide est aujourd'hui un pôle important du village de par sa fréquentation,

un millier d'élèves, venant de Zillisheim et des communes voisines.

Desservi par un seul accès, provoquant quelques problèmes de circulations aux heures d'entrée et de sortie de classe, la Commune de Zillisheim envisage la création d'un nouvel accès afin de désengorger les rues du centre du village. Ce qui implique une réflexion sur les flux de déplacements et la possibilité de rattacher la desserte arrière à un projet de plus grande envergure d'aménagement de la plaine de l' Ill.

En marge de ce projet, l'implantation d'une halte fluviale, sur le canal, est également envisagée par la Commune, en relation avec le développement de la plaine. Une étude plus détaillée devra être engagée en vue de déposer un dossier au titre de Contrat Saône - Rhin. Le site du Canon, sur les hauteurs de Zillisheim, sera sujet à réflexion dans ce même document entrant également dans les projets financés par la convention départementale «Avenir du Territoire entre Saône et Rhin».

*... La plaine de l'Ill ...*

## 2 - « La plaine de l'ILL » : développement d'une plaine sportive et d'un accès au collège

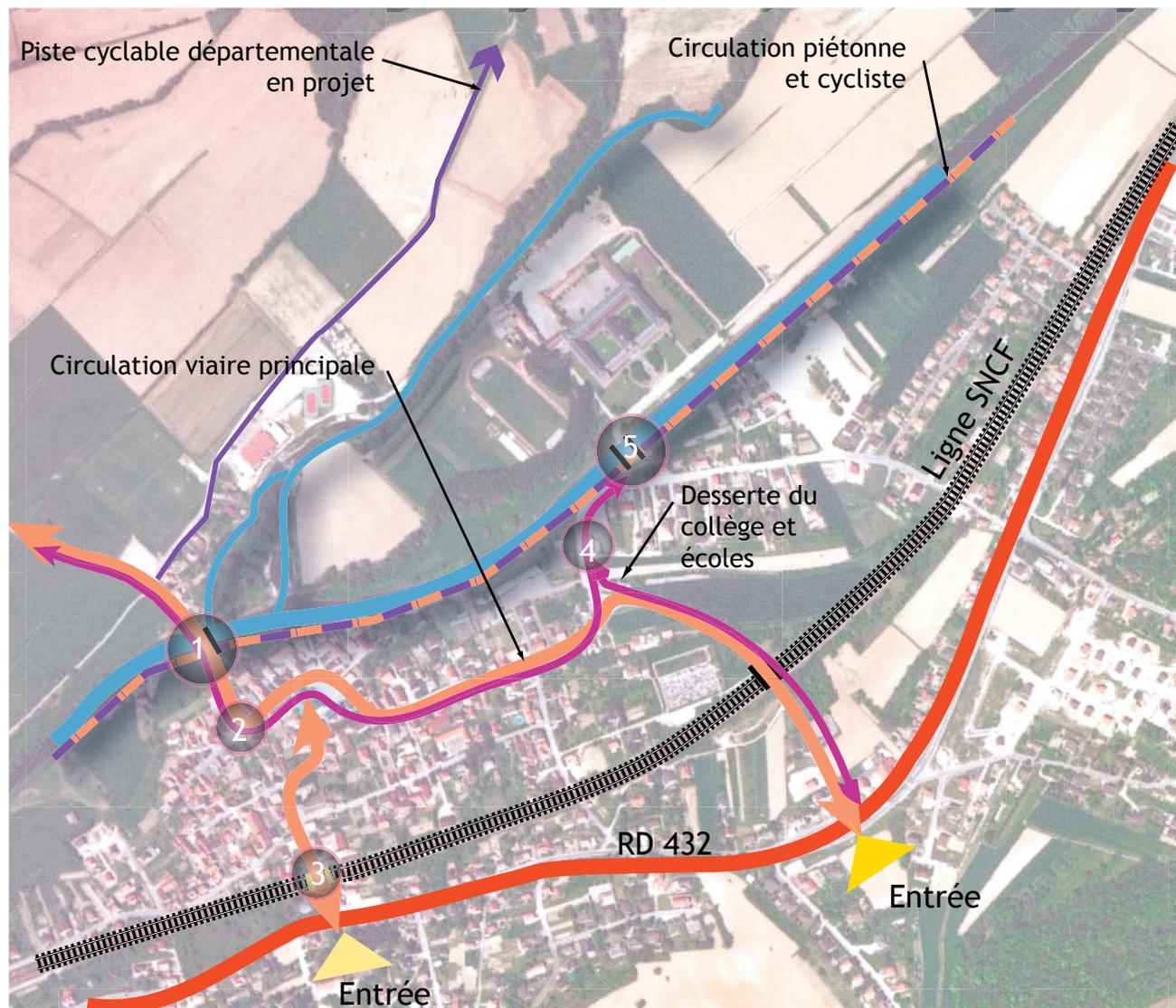
Pour déterminer les possibilités de développement de cet espace, un état des lieux détaillé est nécessaire recensant les flux de circulations sur l'ensemble du centre bourg, les délimitations du site, son occupation du sol, ses atouts et contraintes afin d'élaborer des pistes d'aménagements qui soient en corrélation avec les souhaits de la Commune et l'environnement du site.

### 2-1 les flux de circulations

Enclavé entre le canal et la ligne SNCF , le centre bourg de Zillisheim est accessible depuis la RD 432 à deux endroits seulement : l'un se fait par un pont, l'autre est un «passage à niveau» dont la suppression est envisagée en raison du passage du TGV sur cette ligne.

Deux pont-levis enjambent le canal, l'un sur la D 18V reliant Zillisheim à Hochstatt, l'autre desservant le collège épiscopal.

La superposition des différents flux de déplacements liés au collège et école montre l'existence de zones de conflit d'usage.



1- Passage étroit au-dessus du canal sur pont-levis dont l'incidence sur la circulation est un arrêt de celle-ci lors des passages des bateaux et formation de file de voitures plus ou moins longue selon l'heure.

2- Jonction à angle droit dans un tissu urbain serré ne facilitant pas les manoeuvres des véhicules utilitaires comme les bus de ramassage scolaire, les trottoirs sont étroits.

3- Le passage à niveau pose le problème de l'arrêt de la circulation viaire lors du passage des trains. La mise en conformité de la ligne pour accueillir le T.G.V. remet en cause la pérennité de cette traversée. Un autre passage soit sous la voie, soit en aérien devra être mis en place.

4- Point de concentration de la circulation voitures aux heures de rentrée et sortie de classe, le stationnement «minute» devant l'école se mêle aux flux des voitures se rendant au collège.

Les trottoirs sont étroits ne favorisant pas la sécurité des piétons.

5- Pont-levis, unique accès au collège dont l'affluence viaire est relative à l'attraction du collège. En saison touristique, le passage des bateaux entrave les flux de circulation entre le collège et le centre bourg. Il est à noter également une circulation d'engins agricoles en saison se rendant au silo à grains.

Les piétons doivent partager le pont avec les cyclistes et voitures, aucun aménagement spécifique au déplacement pédestre n'est mis en place.

## **2-2 Délimitation du site de « la plaine de l'Ill » : un espace à déterminer en fonction de l'évolution de l'occupation du terrain**

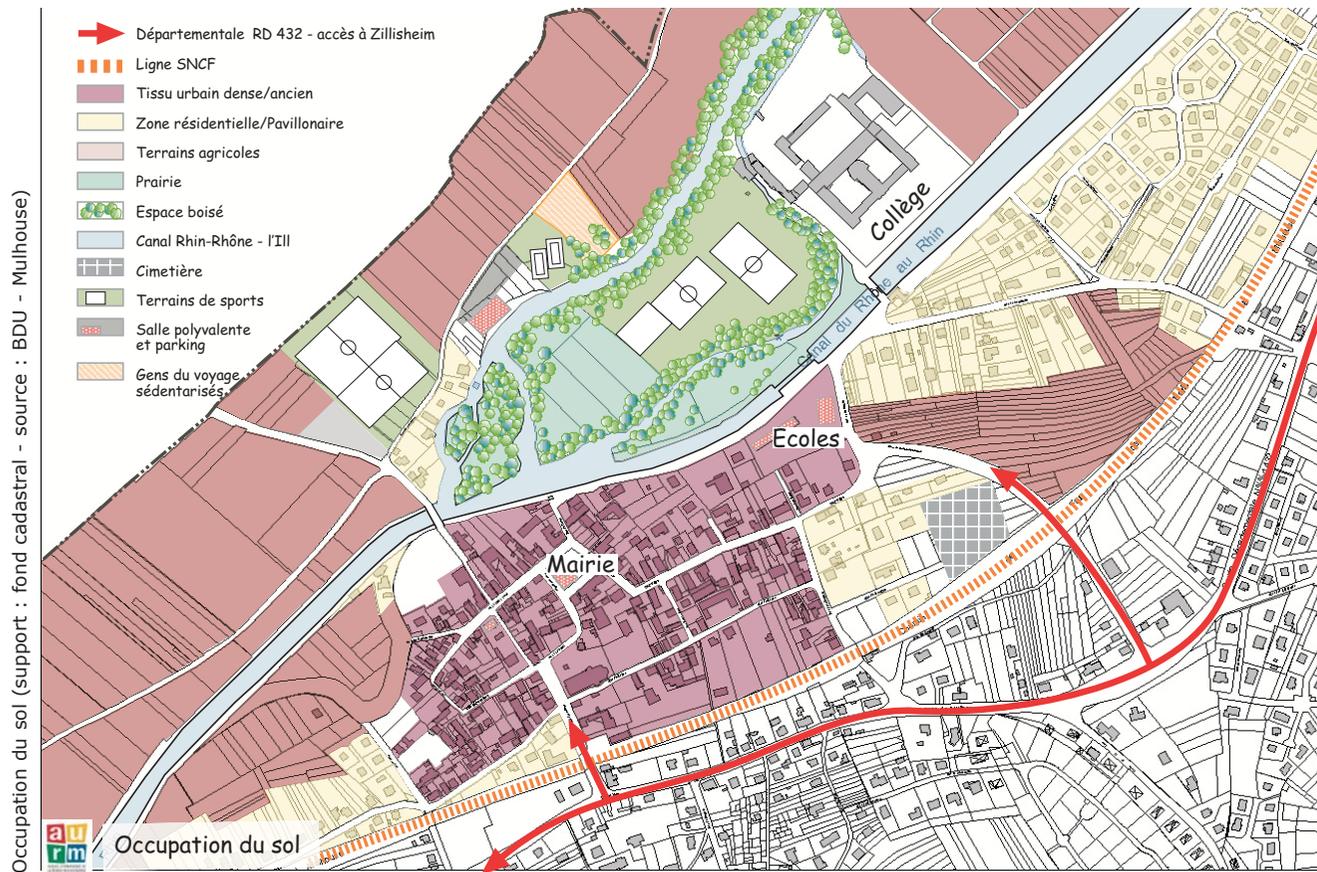
Située au Nord de Zillisheim, en limite de commune avec Hochstatt, «la plaine de l'Ill» est coupée du tissu urbain par la traversée du canal et de l'Ill. L'accès se fait par la D 18 V ; une rue goudronnée traverse la plaine jusqu'aux infrastructures sportives, se poursuivant jusque Didenheim par un chemin d'exploitation donnant lieu à des promenades piétonnes et cyclistes.

Le site est constitué de terrains agricoles, de deux terrains de football au Nord du chemin et en partie Sud de quelques habitations, d'une salle polyvalente, et de deux terrains de tennis. Ces équipements sportifs datent de plusieurs années, les bâtiments ainsi que les terrains de tennis bénéficient d'une implantation qui les met à l'abri des eaux malgré leur situation au centre du lit majeur de l'Ill. Des parcelles sont investies par un regroupement de gens du voyage sédentarisés depuis de nombreuses années.

Anciennement, ce lieu devait être une prairie humide liée au lit majeur de l'Ill, ces près se sont transformés en terre agricole de par la généralisation de la culture du maïs qui s'adapte à ce type de condition. Ensuite la

destination des terrains s'est orientée vers un espace de loisirs sportifs, selon les besoins de la commune et de partenaires privés propriétaires de terrains.

Le site est lié également au collège épiscopal implanté en 1866 à l'écart du village dans la zone humide de l'Ill dont l'espace sportif est en limite de notre zone d'étude, séparée par le cours d'eau.



## 2-3 Occupation du site

Le site de la plaine de l'ILL est constitué de plusieurs parcelles différenciées en terme d'utilisation et de superficie :

a. Terrains agricoles, de part et d'autre du chemin traversant le site, mais principalement en limite de commune avec Hochstatt et en bordure de ripisylve. Les cultures sont essentiellement du maïs. Ces terres couvrent à peu près 65 % de la surface étudiée.

b. Equipements sportifs, deux terrains de football, une salle polyvalente et deux terrains de tennis sont répartis de part et d'autre du chemin. Les abords de la salle polyvalente sont aménagés sommairement : quelques places de stationnement avec plantation discrète. La superficie que couvrent ces équipements ne dépasse pas le tiers d'étendue du site concerné.

c. La zone résidentielle, une dizaine d'habitations se sont installées sur les rives de l'ILL : maisons, garages et abri de jardin. L'utilisation est ponctuelle, toute construction étant proscrite de ce côté de l'ILL en raison de la classification au P.O.S en zone inondable.



Salle polyvalente et stationnement



Terrains de football

d. Espace investi par plusieurs familles des gens du voyage sédentarisés, parcelles fermées par des baraquements et autres constructions illicites.

e. La ripisylve de l'Ill, écran végétal important qui délimite les rives du cours d'eau. Cet espace est soumis à certaines réglementations destinées à assurer sa préservation (se référer au P.O.S.).



Chemin vers Didenheim



Esplanade non aménagée, en arrière-plan les terrains de tennis



Vue depuis Hochstatt



Vue en venant de Zillisheim centre

## 2-4 Les limites de la plaine de l'ILL : une insertion dans un environnement végétal intéressant.

La plaine de l'ILL s'inscrit dans un contexte particulier de par sa proximité avec la ripisylve de l'ILL et son milieu végétal riche, également par sa situation en limite de commune à l'entrée de Zillisheim depuis Hochstatt.



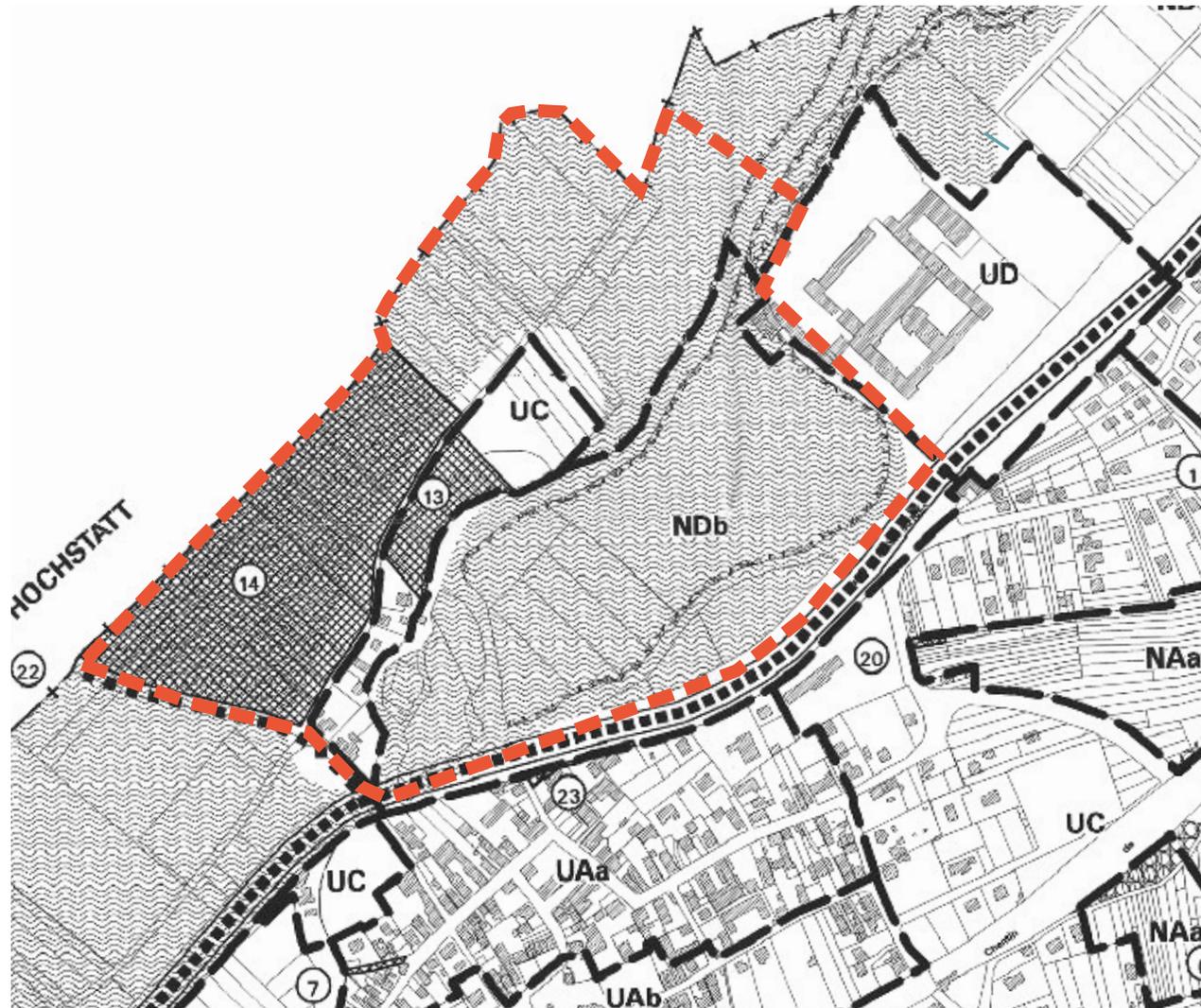
Vue depuis le Canal

a. Au Nord-Ouest la plaine est bordée de champs agricoles, elle s'ouvre sur le paysage environnant, c'est le premier plan de Zillisheim que l'on perçoit en venant de Hochstatt.

b. Au Sud-Ouest, les vues sont directes depuis la D 18 V.

c. Au Sud- Est, la ripisylve de l'ILL forme un écran limitant les vues sur le site depuis le village, cette bordure végétale est un atout paysager pour sa configuration et sa composition à développer sur le site à aménager.

d. Au Nord-Est, la plaine est visible depuis le chemin rural venant de Didenheim.



## 2-5 Superficie : L'étude détermine un périmètre d'environ 11 hectares - Disponibilité foncière

La superficie indiquée n'est pas figée, les réflexions se sont portées sur le périmètre dans lequel prennent place les possibilités d'aménagements.

Actuellement cet espace est déclaré au P.O.S en zone inondable, excepté une «poche» UC (comprenant les résidences, la salle polyvalente et les terrains de tennis ). Aucune construction n'y est possible, par contre tous les travaux d'entretien et d'aménagement des constructions et installations sportives existantes sont autorisés.

De plus cet espace fait partie du champ d'expansion de l'ILL, ce qui implique une interdiction de toute construction et remblayage de terrains.

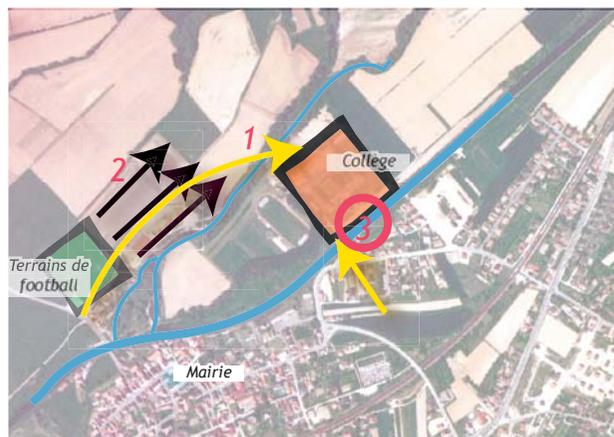
Les plantations d'arbres ne sont pas proscrites.

La commune n'est pas propriétaire des terrains disponibles, la plupart des parcelles appartiennent à des propriétaires privés.

Elles ont été préemptées par Voies Navigables de France en vue de l'élargissement du canal Rhin-Rhône. L'acquisition de ces terrains est en cours de négociation avec les services de l'Etat.

## Principes d'aménagement

- 1- Création d'une desserte à l'arrière du collège
- 2- Développement des infrastructures sportives
- 3- Accès avant au collège à améliorer : réfection du pont-levis avec possibilité de «greffer» un passage piétons séparé



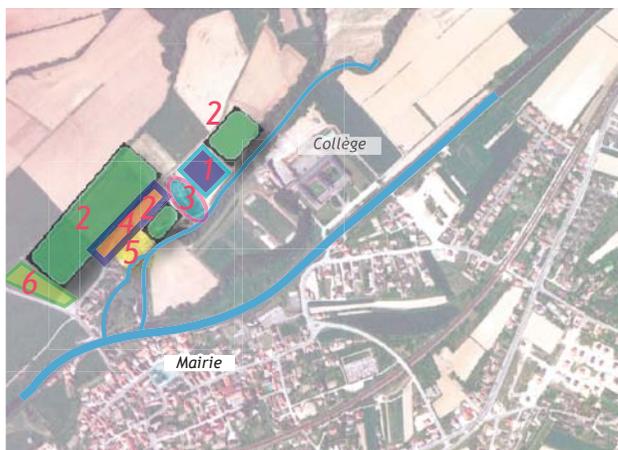
## 2-6 Les pistes d'aménagements

L'analyse du site montre les problèmes posés par la position excentrée du collège et son accès unique par un pont-levis à voie unique.

La volonté de créer un accès à l'arrière du collège afin de limiter le flux de voitures et bus scolaires sur le seul point de traversée donne l'opportunité de développer une plaine sportive et ludique dans la continuité des installations existantes : aménagement d'un nouveau terrain de football, création de piste bicross, création d'aire de pique-nique, de lieu de promenade le long de l'ILL,...

Deux variantes reprennent les principes d'aménagement, elle se différencient par l'emplacement de la passerelle franchissant les deux bras de l'ILL, soit au droit du bâtiment principal du collège, soit près du passage existant près du moulin permettant de limiter l'ouvrage à mettre en place.

Éléments de composition (support photo aérienne IGN)



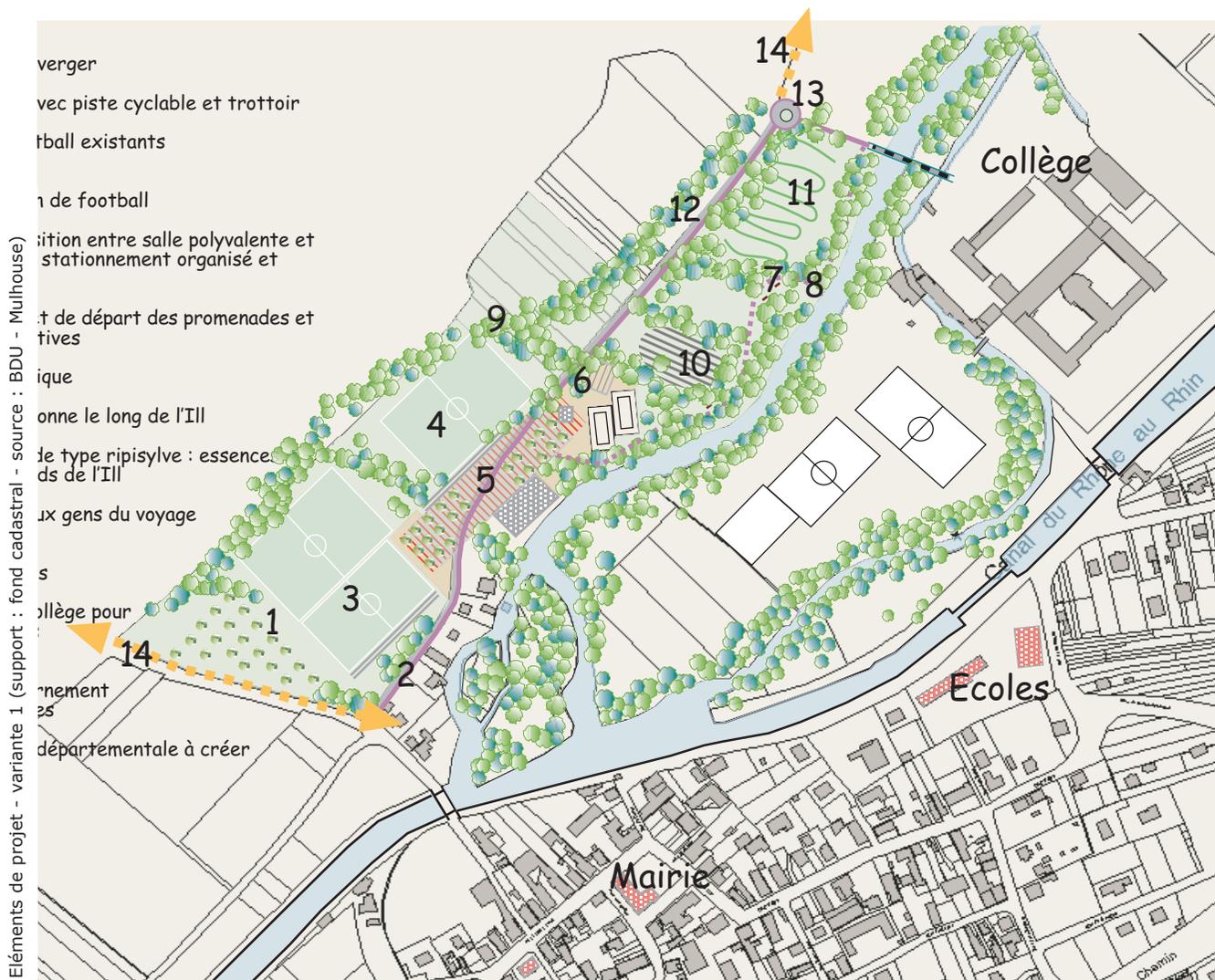
## Lieux et fonctions

- 1- Activités ludiques
- 2- Terrains de sports
- 3- Lieu réservé
- 4- Espace de transition entre différentes activités
- 5- Salle polyvalente
- 6- Transition entrée de village

## Composition végétale

- 1- Végétation présente dans le paysage
- 2- Continuité des flux végétaux
- 3- Barrière végétale structurant la plaine et les différentes activités sur le site





Éléments de projet - variante 1 (support : fond cadastral - source : BDU - Mulhouse)

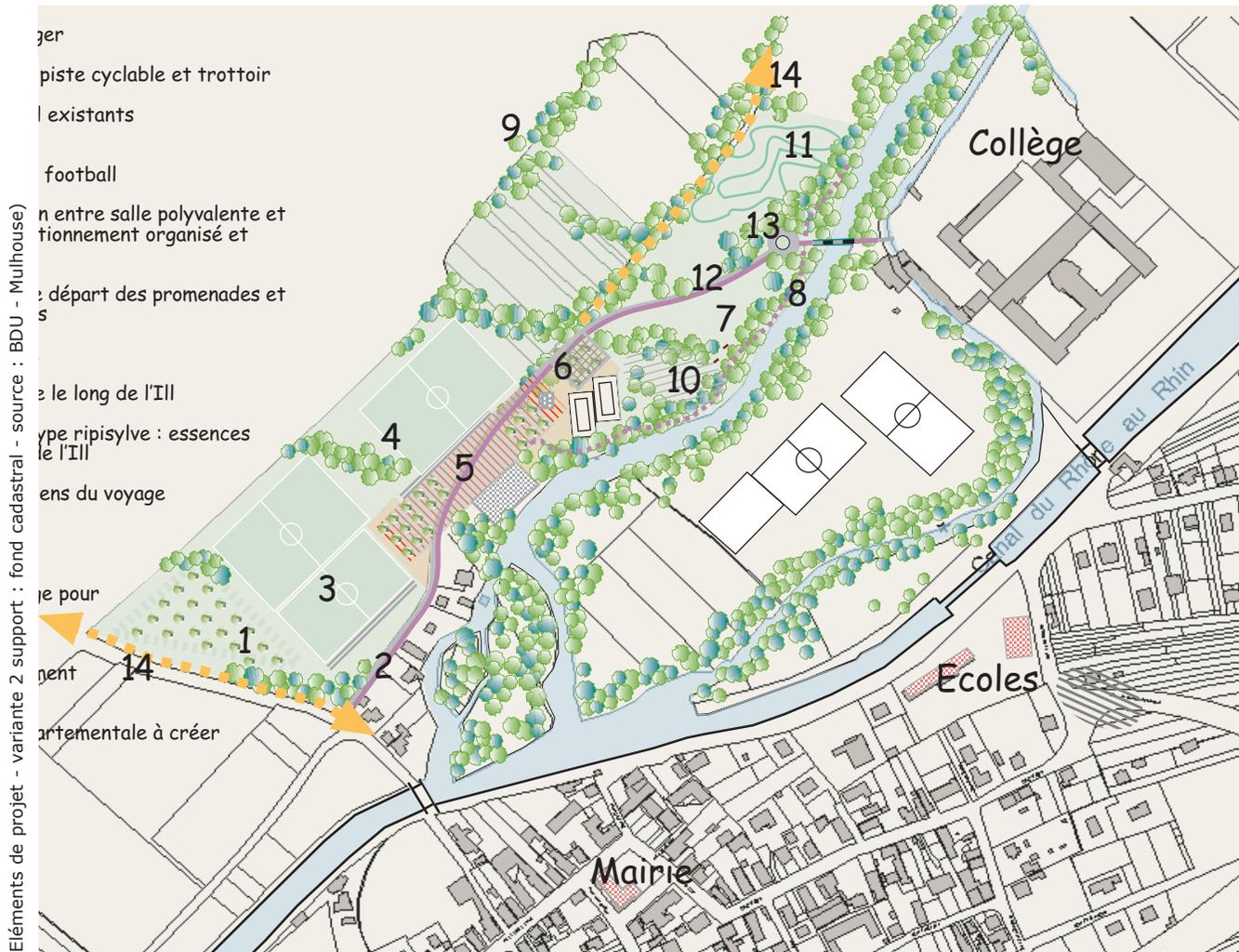
Cette première esquisse prend le parti de créer une passerelle au droit du collège nécessitant une plus grande longueur de traverse pour enjamber les deux bras de l'ill, ce qui engendre un linéaire de voirie supplémentaire, mais réduit le cheminement piéton vers le collège.

Dans une volonté d'intégrer au mieux cet espace au centre bourg ainsi qu'au paysage, des liens végétaux sont créés permettant d'insérer les différentes activités dans un écrin de verdure.

1. Plantation d'un verger - transition entre le centre bourg et la plaine sportive
2. Route d'accès arrière au collège + piste cyclable et trottoir
3. Terrains de football existants réaménagés
4. Nouveau terrain de football
5. Espace de transition entre salle polyvalente et terrains de sport - stationnement organisé et végétalisé
6. Place d'accueil et de départ de promenades et autres pistes sportives
7. Aire de pique-nique
8. Promenade le long de l'ill
9. Végétalisation de type ripisylve : essences communes des bords de l'ill.
10. Lieu réservé aux gens du voyage sédentarisés avec aménagement de protection vis-à-vis des inondations et amélioration du site
11. Piste de bicross
12. Desserte du collège pour les bus et voitures
13. Aire de retournement pour bus et voitures
14. Piste cyclable départementale à créer

0 10 50 100m

Variante 1



Éléments de projet - variante 2 - support : fond cadastral - source : BDU - Mulhouse)

Cette deuxième version optimise les éléments existants, la passerelle se place de façon à utiliser le passage actuel sur le petit bras de l'ILL, près du moulin, ce qui permet de créer un ouvrage moins important et de réduire le linéaire de voirie et cheminement piétons.

1. Plantation d'un verger
2. Route d'accès arrière au collège + piste cyclable et trottoir
3. Terrains de football existants réaménagés
4. Nouveau terrain de football
5. Espace de transition entre salle polyvalente et terrains de sport - stationnement organisé et végétalisé
6. Place d'accueil et de départ de promenades et autres activités ludiques
7. Aire de pique-nique
8. Promenade le long de l'ILL
9. Végétalisation de type ripisylve : essences communes des bords de l'ILL.
10. Lieu réservé aux gens du voyage sédentarisés avec amélioration du site
11. Piste de bicross
12. Desserte du collège pour les bus et voitures
13. Aire de retournement pour bus et voitures
14. Piste cyclable départementale à créer



Variante 2

*... Les projets du Contrat Saône Rhin ...*



La relation entre les projets (support : photo aérienne IGN)

### 3 - Les projets du Contrat Saône-Rhin

A la suite de sa décision d'abandonner le projet de canal à grand gabarit entre le Rhône et le Rhin en juin 1997, le gouvernement a proposé d'élaborer un nouveau projet de développement.

Celui-ci appelé «Avenir du Territoire entre Saône et Rhin» a déterminé sept espaces de projet définis par la diversité des situations (urbaines ou rurales) le long de l'axe et quatre axes stratégiques dont les attentes globales et territoriales ont émergés :

- préserver et valoriser les atouts patrimoniaux
- favoriser le développement endogène et l'attractivité du territoire
- organiser les modes de transports
- valoriser les ressources humaines.

Dans ce contexte, une étude sur la vocation touristique du canal a montré la faible valorisation de l'axe fluvial alors qu'il présente un potentiel de développement en terme de tourisme moyennant la mise en oeuvre d'équipement de tourisme fluvial ainsi que des aménagements permettant de valoriser quelques sites fluviaux remarquables. Parmi ces projets, une halte fluviale a été envisagée sur le bief de Zillisheim.

Parallèlement aux efforts menés en matière de promotion collective du territoire et d'amélioration du niveau qualitatif de l'hébergement, l'action consiste à développer les équipements et les produits touristiques et de loisirs. A ce titre, «Avenir du Territoire entre Saône et Rhin» soutient également les projets d'équipements de circuits de découverte, de mise en valeur du patrimoine local notamment aux abords des monuments historiques.

Dans ce cadre là, les aménagements autour du site du Grand Canon peuvent faire l'objet d'une demande de subvention.



### 3-1 Les possibilités d'une halte fluviale sur le bief de Zillisheim

En 1999 une étude de faisabilité pour l'aménagement d'une halte fluviale entre Mulhouse et Dannemarie avait proposé deux sites sur Zillisheim répondant aux contraintes fluviales, environnementales ainsi qu'à l'offre d'accueil sur la subdivision de Mulhouse.

Le premier site au droit du collège a été décrit comme «un emplacement propice à la mise en place d'une halte nautique en liaison avec le bourg, mais qui garderait une indépendance réelle».

Le deuxième site n'est pas repris dans le schéma ci-contre car très excentré par rapport au bourg.

Sur base de ce document, plusieurs schémas d'aménagement ont été proposés permettant de répondre tant aux attentes de la commune qu'aux contraintes particulières du canal sur le bief de Zillisheim, une partie de la section est commune avec l'ILL.

Trois emplacements ont été retenus pour lesquels les avantages et inconvénients ont été déterminés avec la Commune ainsi que VNF qui est propriétaire du canal et des terrains le bordant.

**Emplacement 1** - côté village près de la place de la mairie



*Avantages* : lien direct avec le centre bourg de Zillisheim et les commerces, évite la traversée du canal.

*Inconvénients* : tronçon commun avec l'ILL impliquant un changement de débit et la possibilité de branches, troncs et autres éléments charriés par le cours d'eau pouvant endommager le ponton.

La berge est étroite pour créer un lieu de pique-nique à cet endroit.

**Emplacement 2** - en amont de l'écluse côté terrains du collège

*Avantages* : l'aménagement peut profiter de la sur largeur sur ce tronçon, le terrain disponible peut accueillir un aménagement pouvant recevoir tables et bancs pour lieu de détente.

*Inconvénients* : tronçon commun avec l'ILL et proximité de l'écluse.

Le canal doit être traversé pour rejoindre le centre bourg, soit par le passage sur l'écluse (en principe réservé exclusivement aux éclusiers) ou par le pont-levis en aval avec les désagréments d'une attente s'il y a passage de bateau.

**Emplacement 3** - au droit du collège épiscopal

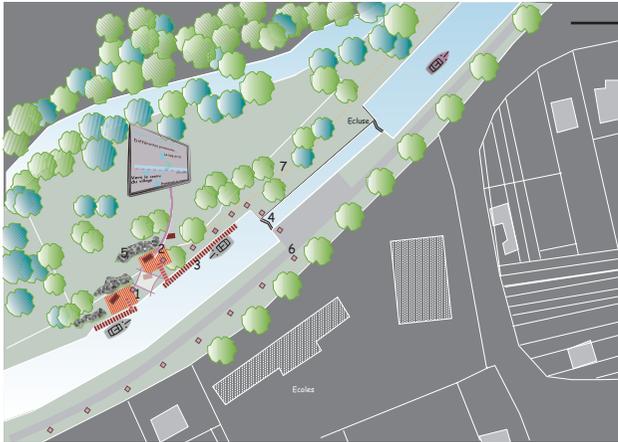
*Avantages* : l'aménagement peut profiter de terrain disponible pour créer un lieu de détente à proximité d'un lieu de stationnement.

Possibilité de départ de promenade ou randonnée cycliste.

*Inconvénients* : Le canal doit être traversé pour rejoindre le centre bourg par le pont-levis avec les contraintes que cela implique.

Circulation interne au collège pouvant interférer avec les plaisanciers.

Eloignement du centre bourg et de ses commerces.



- 1- Aire de pique-nique sous toile tendue
- 2- Place d'accueil : information/départ de promenade
- 3- Ponton flottant avec passerelle d'accès
- 4- Ecluse - possibilité de passage
- 5 - Plantation arbustive
- 6- «Jalonnement» du cheminement menant au centre bourg : commerces restauration,...
- 7- Chemin rejoignant le pont-levis

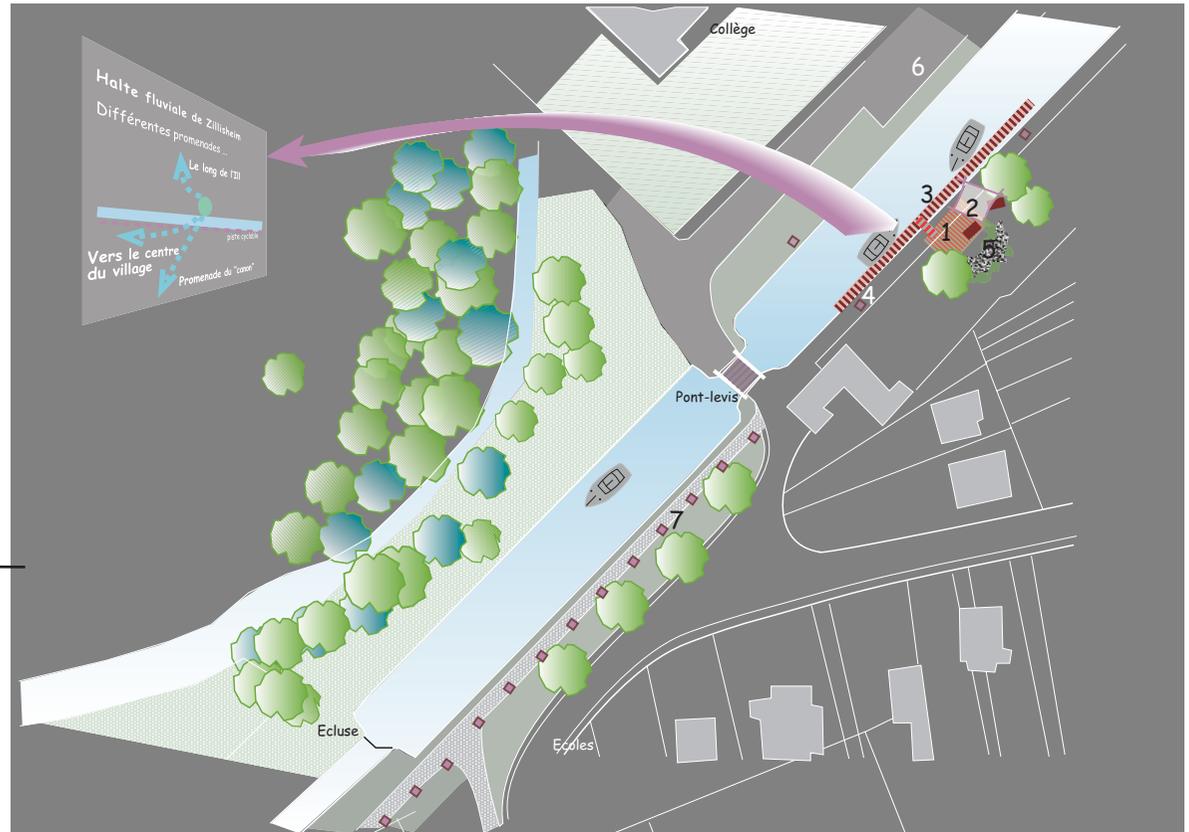
Emplacement 2



Emplacement 3

- 1- Place d'accueil : information/départ de promenade
- 2- Aire de pique-nique sous toile tendue
- 3- Ponton flottant avec passerelle d'accès
- 4- «Signal» de part et d'autre du canal
- 5 - Plantation arbustive
- 6- Stationnement
- 7- «Jalonnement» du cheminement menant au centre bourg : commerces restauration,...

Dernière proposition



Après consultation des services des VNF, il est envisagé une quatrième position.

Les avantages que présente cette solution sont en premier : la situation de la halte est du côté du centre bourg, la traversée du canal n'est pas nécessaire, ensuite les terrains sont sur le domaine VNF (Voies Navigables de France) pouvant donner plus d'aisance au projet.

La position excentrée permet également de partir à la découverte de lieu comme le site du Grand Canon sous condition qu'une signalétique soit installée et montre judicieusement les possibilités touristiques de cette halte.

## Principes d'aménagement d'un halte fluviale

Les Voies Navigables de France ont établi un cahier des charges précis pour l'aménagement des haltes fluviales.

« La halte fluviale est composée en principe de pontons fixes ou flottants lorsque le chenal navigable permet le dégagement de l'emprise nécessaire à son implantation et au stationnement des bateaux sans gêner la navigation.

Dans tous les cas, elle autorise gratuitement un arrêt de quelques heures pour se reposer, se ravitailler dans les commerces environnants, faire une visite touristique ou même, profiter d'une animation locale. Elle doit pouvoir également accueillir un bateau à passagers. Elle est équipée d'un panneau d'informations, de bancs et poubelles et souvent d'une aire de pique-nique lorsque le site le permet.»

Description reprise d'une étude VNF : Restauration du Canal du Rhône-au-Rhin de 1996, incluant l'illustration ci-contre. Elle montre, à titre d'exemple, les aménagements d'une halte fluviale.

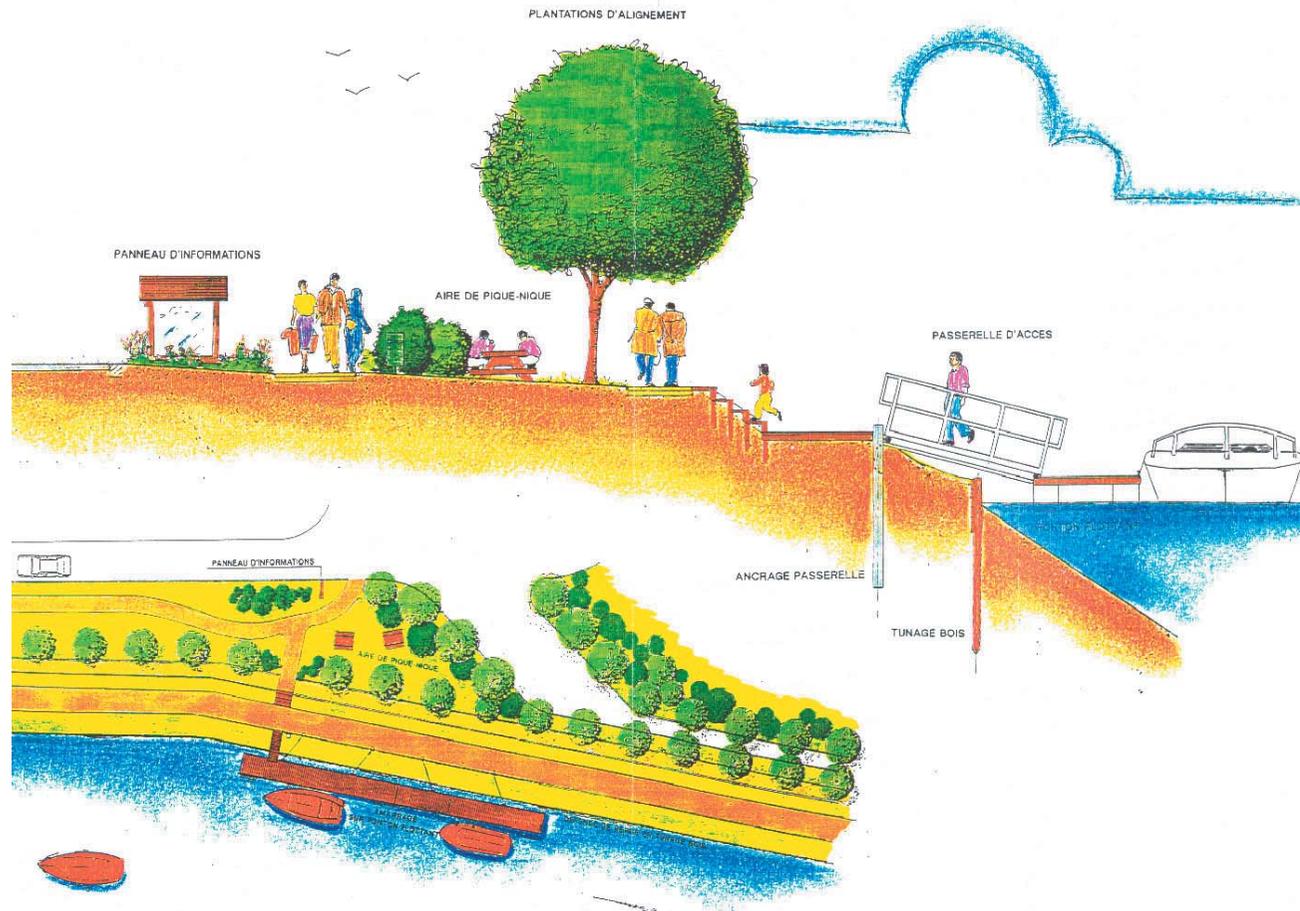
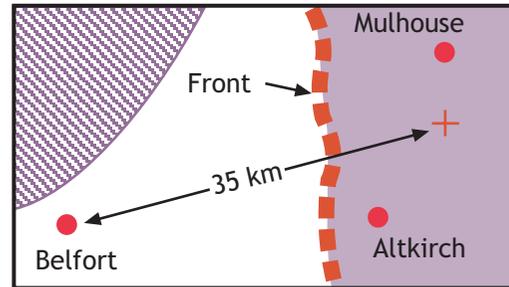


Illustration tirée du document VNF - Restauration du canal du Rhône-au-Rhin

Situation du canon (source : document de l'auberge du canon)



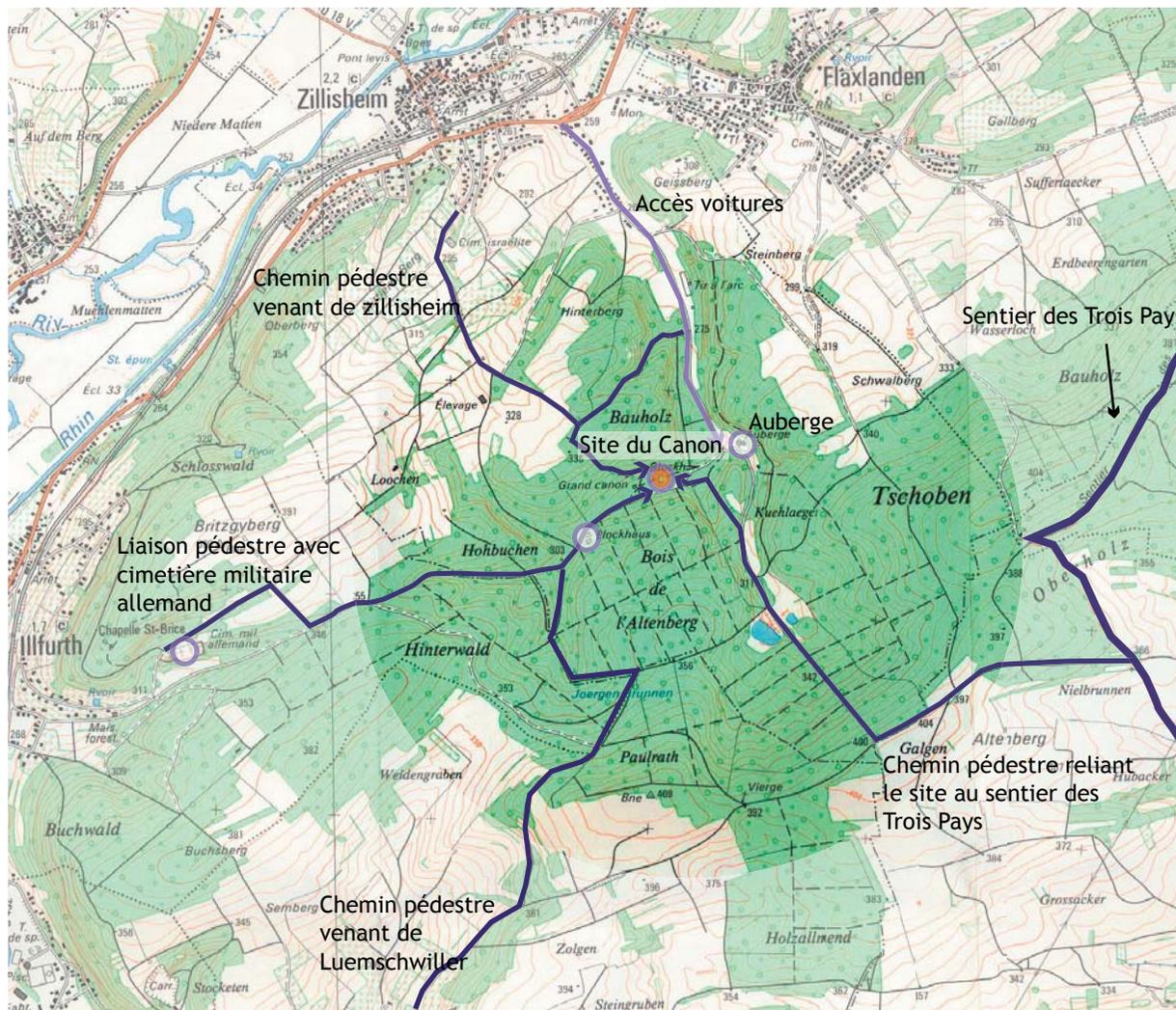
### 3-2 Le site du Grand Canon, lieu à valoriser

Le Grand Canon vestige de la 1ère guerre mondiale, mentionné dans le guide de la Société d'histoire du Sundgau, attire de nombreux promeneurs et amateurs d'histoire.

La cuvette de 22 mètres de diamètre et de six de profondeur, située en pleine forêt, accueillait la «schnelladekanone» d'une portée de 47 kilomètres 500, qui expédia de ce lieu, en 1916, une quarantaine d'obus de calibre 380 sur Belfort.

La cuvette au fond de laquelle était ancré la pièce d'artillerie, soeur cadette de la «Dicke Bertha» est toujours visible mais remplie à ras bord d'eau.

Le site a été réhabilité en 1971 par des bénévoles, les vestiges et les accès ont été nettoyés et de nombreux panneaux explicatifs mis en place, toutefois ces aménagements ont vieilli, les panneaux ont disparu, et la sécurité autour de la fosse reste problématique et nécessite une protection, les installations souterraines (400 mètres de voies étroites) sont fermées, recouvertes de grille métallique permettant de découvrir une partie du réseau souterrain.



- Accessibilité du site -

Le site est accessible en voiture depuis la RD 432 jusqu'à l'auberge du Canon par une voie bitumée, ensuite il faut emprunter les chemins d'exploitation.

Plusieurs sentiers balisés y accèdent, l'un venant d'Illfurth est intéressant car il passe par un cimetière militaire allemand avec lequel une liaison peut être envisagée dans le cadre d'une promenade balisée des vestiges et autre lieu militaire. Une jonction depuis le sentier des Trois Pays permet la visite du lieu.

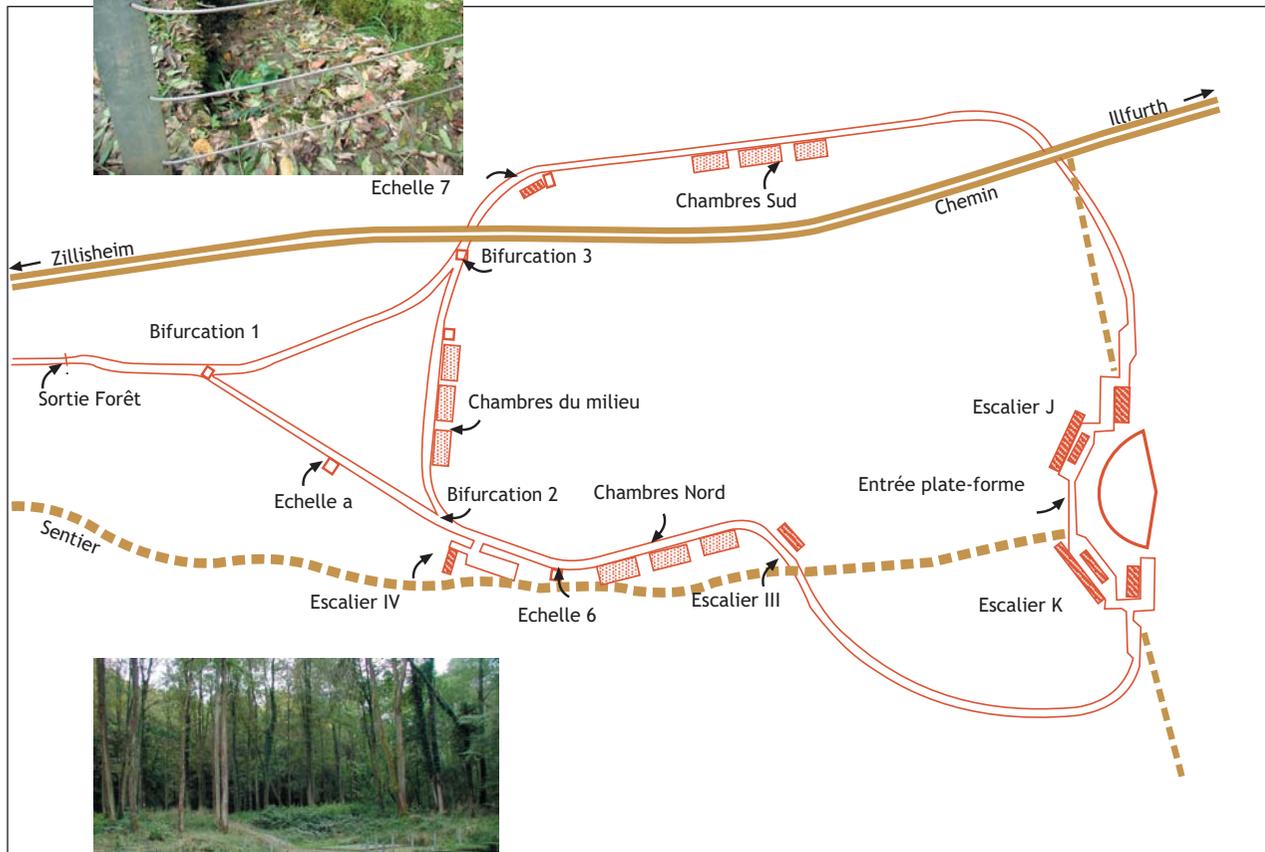
- Potentiel du site -

Actuellement les sentiers sont balisés par le Club Vosgien qui renseigne le site, le manque se situe au niveau des aménagements suffisamment sécurisant aux abords de la fosse, mais surtout une signalétique racontant l'histoire du lieu. Son attrait est aussi basée sur l'offre de restauration que propose l'auberge du canon qui permet d'allier randonnée et repas «dominical».

Les itinéraires de promenade sont nombreux, les aménagements doivent se limiter aux abords de la fosse afin de situer historiquement le lieu et conforter son utilisation actuelle c'est-à-dire un lieu de promenade pour les habitants de zillisheim et des communes proches et quelques passionnés d'histoire qui prennent des itinéraires en fonction des vestiges historiques.



Echelle 7

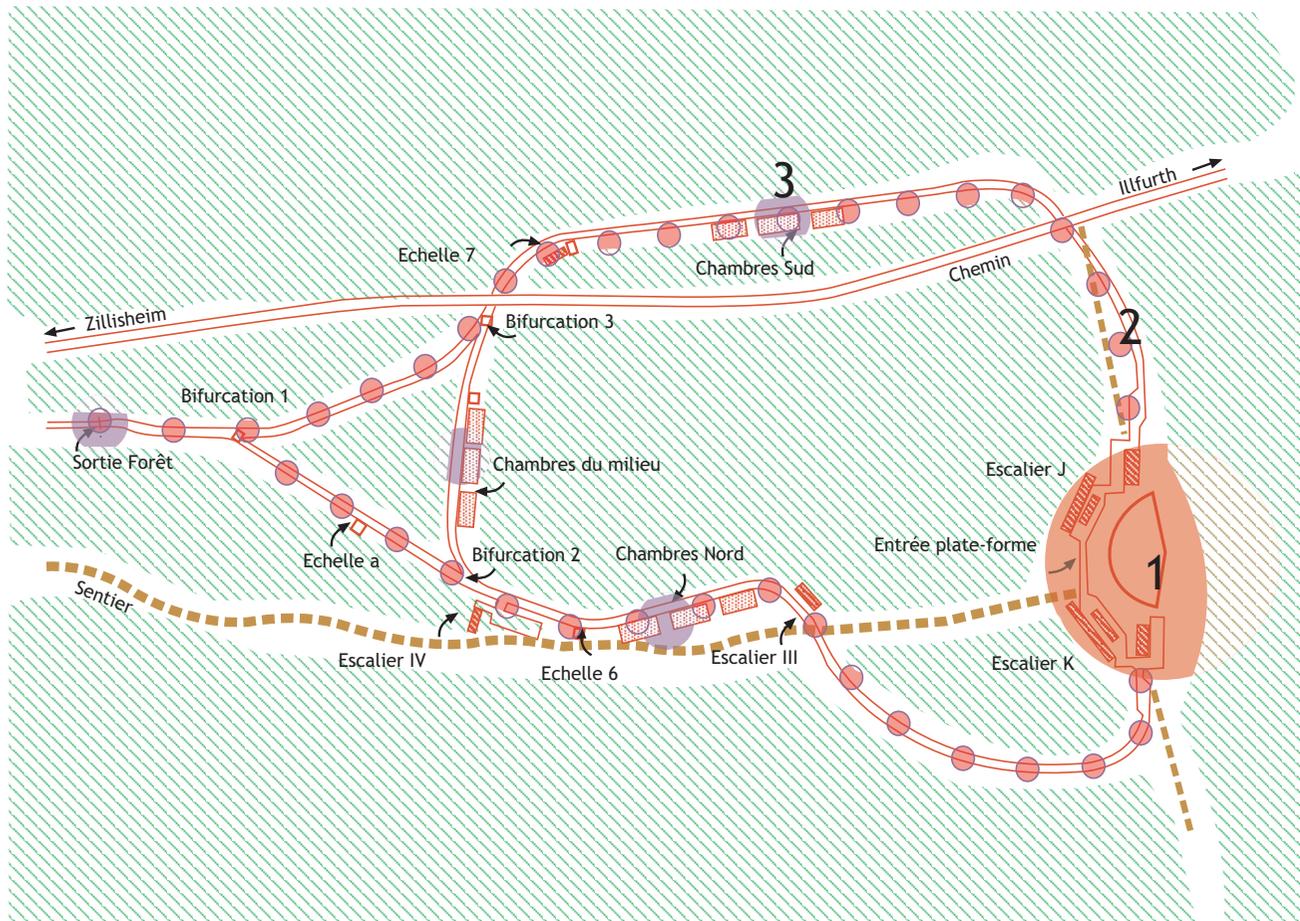


Un sentier botanique a été créé dans les sous-bois du Schwalberg avec des panneaux devant les essences d'arbres caractéristiques du milieu, cette initiative peut se répéter autour du site du grand canon, la composition du massif forestier et l'intérêt de sa diversité le permet.

### Quelques suggestions d'aménagement

#### 1. L'emplacement du canon proprement dit

- La mise en valeur du site commence par la vidange de la cuvette permettant de montrer le système d'ancrage du canon. Moyennant de lourds investissements et d'importants travaux techniques, la fosse pourrait être maintenue sans eau par un système d'évacuation permanente (par exemple des «carottages» latéraux au fond de la fosse permettant d'écoulement de l'eau vers l'extérieur). Il semble plus raisonnable de privilégier plusieurs pompages sur l'année pour vider la fosse. Cette solution a été adoptée sur d'autres sites notamment Duzey en Lorraine.
- Débroussailler et nettoyer le sous-bois aux abords de la fosse ainsi que près des éléments construits à découvrir.
- Matérialiser la direction de Belfort par une ligne de visée.
- Conforter les garde-corps mis en place .
- Mise en place d'une signalétique thématique



sur l'histoire reprenant les éléments suivant :

- Plan des lieux situant tous les éléments et montrant l'importance du réseau souterrain et sa visualisation actuelle.
- Historique du grand canon et de son utilisation «avortée».
- Indiquer la direction de Belfort.
- Autres éléments à mettre en relation : cimetière militaire allemand, blockhaus,... Liens possibles avec ce site par un parcours dit 'sur les traces de l'histoire'.

## 2. Le réseau de souterrains

- Matérialiser le parcours des souterrains par un jalonnement extérieur.
- Condamner les accès aux diverses constructions tout en les signalant sur le parcours; si les souterrains sont visitables car sécurisés la mise en lumière devra être étudiée.

## 3. Les chambres et accès aux souterrains

- Signaler ces constructions ou les jonctions par un élément extérieur mais condamner les accès pour éviter un parcours souterrain trop important.

## 4 - Les subventions

Opérations	Subventions		
	«Avenir du territoire Saône-Rhin»	Conseil Général	Région Alsace
- Plaine de l'ILL			
Equipements sportifs, terrains de jeux, plateaux sportifs, parcours santé		20 % dépense subventionnable plafonnée selon l'équipement entre 15 245 € et 304 900 € HT	20 % du coût prévisionnel
Nouvelles plantations / travaux de renaturation (investissement) prévoyant la protection durable du site		de 50 à 100 %	Subvention au cas par cas
Encouragement à la plantation d'arbres en zone rurale ou urbanisée		de 20 à 50 %	
- Halte fluviale			
Aménagement de halte nautique et aménagement liés à la randonnée nautique	50 % à 80 %	20 % dépense subventionnable plafonnée à 381123 €	35 % d'un budget subventionnable plafonné à 75 000 € HT
- Site du Grand Canon			
Mise en valeur des abords des monuments historiques	10 % plafonnés à 15 245 €		
Réalisation de sentiers de découverte thématique avec balisage, panneaux explicatifs		20 % dépense subventionnable plafonnée à 45 735 €	
Aménagement touristique des forêts dont l'ONF assure la maîtrise d'oeuvre Sentiers éducatifs		50 % dépense subventionnable plafonnée à 15 245 €	
Etude et mise en place d'une signalétique			Etude au cas par cas

## Dans le cadre du projet de développement «Avenir du Territoire entre Saône et Rhin»

Les dossiers sont à adresser à :

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin  
Bureau de l'Aménagement du Territoire et des  
Actions Européennes  
7, rue Bruat  
68 020 Colmar cedex  
s/c de Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse

et doivent comprendre les pièces suivantes :

Demande signée du porteur

*Nom*

*Adresse*

*Numéro SIRET*

*Nom du responsable du projet*

*Objet du projet*

*Coût prévisionnel*

*Durée*

*Montant de la subvention sollicitée*

*Procédure au titre de laquelle la  
subvention est demandée*

Délibération du Conseil Municipal

*Approbation du projet*

*Plan de financement prévisionnel précisant  
l'origine et le montant des moyens  
financiers*

Note relative au projet

*Objet*

*Objectifs poursuivis*

*Résultats attendus*

*Durée et calendrier*

*Etat du coût prévisionnel et devis*

*Attestation que le projet n'a reçu aucun  
commencement d'exécution et s'engageant à ne pas  
commencer le projet*

*R.I.P*

*Pièces supplémentaires pour les travaux*

*Attestation relative à la situation juridique  
des terrains*

*Programme détaillé*

*Devis estimatif et descriptif*

*Plan de situation*

. *Un plan de financement.*

## Subvention de la Région Alsace

Les dossiers sont à adresser à :

Monsieur le Président du Conseil Régional  
d'Alsace  
35 avenue de la Paix BP 1006/F  
67 070 Strasbourg cedex

et doivent comprendre les pièces suivantes :

. *Un dossier de présentation générale avec le budget  
prévisionnel correspondant, le cas échéant un  
dossier technique et devis estimatif*

. *Un plan de financement prévisionnel*

## Subvention du Conseil Général

Les dossiers sont à adresser à :

Monsieur le Président du Conseil Général du  
Haut-Rhin  
7 rue Bruat BP 351  
68 006 Colmar cedex

et doivent comprendre les pièces suivantes :

- . *Une lettre de demande du maître d'ouvrage*
- . *Des devis estimatifs et quantitatifs*
- . *Des plans détaillés des travaux*
- . *Une notice explicative du projet*
- . *Un échéancier de réalisation*
- . *Une délibération de l'assemblée délibérante  
approuvant l'opération et attestant de  
l'inscription de la dépense correspondante au  
budget d'investissement*